



otto ist vielfalt otto heißt willkommen otto informiert otto öffnet türen otto verbindet

Feuille d'information, vivre à Magdeburg

Cours d'intégration

français

Toute personne nouvellement arrivée en Allemagne et désirant y vivre doit participer à un cours d'intégration. Ce cours se compose de deux parties : **cours de langue** et **cours d'orientation**. Avec le cours de langue, les participants apprennent l'allemand jusqu'au niveau B1. Ils apprennent ainsi à s'exprimer et à s'informer de manière autonome au quotidien. Le cours d'orientation informe sur la vie dans la société allemande ainsi que sur la législation, la culture et l'histoire du pays.

Certaines personnes **ont le droit** de participer à un cours d'intégration, par exemple : les rapatriés tardifs, les étrangers vivant en Allemagne depuis un certain temps ou les demandeurs d'asile autorisés à rester durablement en Allemagne. D'autres **sont obligés** d'y participer: les personnes nouvellement immigrées qui ne peuvent pas encore s'exprimer en allemand simple, les ressortissants étrangers conviés par la Ausländerbehörde à participer au cours, les étrangers bénéficiant de l'allocation financière « Hartz IV » et conviés par le Jobcenter, les étrangers autorisés à rester durablement en Allemagne, les personnes tolérées sur le sol allemand en vertu du § 60a Abs. 2 Satz 3 AufenthG et les ressortissants de pays tiers titulaires d'un titre de séjour en vertu du § 25 Abs. 5 AufenthG.

Avant le début du cours, chaque participant doit passer un **test de niveau**. Selon les résultats, les personnes se voient attribuer un **module d'enseignement**. Si besoin, un cours spécial d'intégration est recommandé.

Le cours de langue se termine avec le « **Deutsch-Test für Zuwanderer** » (test d'allemand pour immigrés), le cours d'orientation avec le **Test « Leben in Deutschland »** (test « Vivre en Allemagne »).

Les participants réussissant les deux tests reçoivent une attestation, le « **Zertifikat Integrationskurs** ».

Les personnes échouant au test de langue, malgré une présence régulière au cours, ont la possibilité de répéter 300 heures de cours maximum et de repasser le test gratuitement.

Chaque personne autorisée à assister à un cours d'intégration a **le droit** de choisir et de s'inscrire **librement** dans un **établissement organisateur du cours**. Après inscription, l'organisateur du cours est obligé de confirmer la date à laquelle le cours est censé commencer. Le cours devrait commencer au plus tard **six semaines** après l'inscription. S'il ne peut finalement pas débiter au cours de ces six semaines, l'organisateur est obligé d'en informer les participants.

Chaque bénéficiaire du cours est dans **l'obligation** de se confirmer aux exigences du cours : présence au cours et au test final.

La **Ausländerbehörde**, la **Arbeitsagentur** et le **Jobcenter** vous informent sur les établissements organisateurs de ces cours. Vous pouvez également trouver les informations en ligne sur le service de données du Bundesamt **WebGIS (www.bamf.de)**.

La plateforme **KURSNET** de la Bundesagentur für Arbeit vous renseigne également sur les possibilités de cours et notamment sur ceux pouvant encore accueillir des participants.

otto ist vielfalt otto heißt willkommen otto informiert otto öffnet türen otto verbindet

Dans le « Migrationswegweiser Magdeburg » vous trouverez, traduites en plusieurs langues, des feuilles d'information se référant à la vie quotidienne à Magdeburg et de nombreuses offres actuelles dans les domaines suivants : conseil, aide, loisirs.

www.willkommen-in-magdeburg.de



Gefördert durch:

